

Le journal de la section UNSA Provence à consommer sans modération !



Sommaire

Page1 : Edito

Page2 : Arles dans l'arène

Page 3 : Compte-rendu GT

Page 4 : Fiches de paye

Page 5 : Fusil HK

Page 6 : Cotisations

~~~~~

**La section organise son AG annuelle le 9 juin prochain à Aix (DR) à partir de 9h30.**

**Vous y êtes cordialement invités ; ambiance assurée !!!  
Autorisation d'absence à demander à votre chef de service au moins trois jours à l'avance.**

**Au besoin rapprochez vous de nos responsables locaux.**

~~~~~

**L'avenir n'est jamais
qu'un présent ayant
tourné le dos au passé**

(Philippe Bouvard)

EDITO : Ainsi va la vie !

Nouveau président : c'est fait !

Nouveau premier ministre : c'est fait !

Nouveau gouvernement : c'est fait !

Nouveau ministre de l'économie : c'est fait !

Nouveau ministre du budget : (action et comptes publics !) c'est fait !

Nouveau DG : c'était fait ! Cela se refera-t-il ? qui sait ?

Nouveaux députés : ça reste à faire !

Nouvelle douane : bof : qu'y faire ?

Il y a belle lurette que nous avons perdu nos illusions. En 2012 un président « normal » succédait à un président « bling bling » et rien n'a changé pour notre administration bien au contraire.

Cette année un président « marcheur » aura-t-il à cœur de remettre « en marche » une douane moribonde ? Détruite par une gouvernance imbécile ces dernières années !



On peut en douter quand on sait que son programme électoral prévoit la suppression de plus de 100 000 fonctionnaires en 5 ans.

Tout juste peut-on espérer que la grande faucheuse sévise ailleurs !!!

En tout cas pour la brigade de l'interrégion de méditerranée qui avait les meilleurs résultats en 2015 et 13^{ème} en France, c'est l'hallali !

Il est des logiques qui nous échapperont toujours !

Faire passer les contingences immobilières (voir la déclaration UNSA DOUANES dans le compte-rendu spécifique), avant l'intérêt du bon exercice des missions et des résultats en matière de lutte contre la fraude, est inepte.

Mais c'est ainsi, tout le monde doit s'y faire paraît-il, les agents les premiers concernés tout particulièrement ! Ainsi va la vie !!!

Arles dans l'arène, mais laquelle ?

La brigade d'Arles aura donc eu une vie bien tumultueuse. Passant au gré des humeurs des décideurs locaux d'une DR à l'autre!!! Rattachée suivant les époques à la DR de Marseille ou de Provence ; avec ou sans motards ! Avant que de subir l'imprévisible !

Le PSD qui prévoyait de supprimer moult unités en France, pouvait laisser craindre des difficultés d'avenir pour les trois unités proches les unes des autres (Avignon, Arles et Aix en Provence).



L'ancien DI nous jurait par écrit en 2014 qu'aucune menace n'existait sur l'avenir de ces trois unités. Et patatras, l'incurie de la gestion immobilière locale sera venue à bout de l'existence de la brigade d'Arles.

Pendant des années l'immobilisme a consisté à ne pas finaliser un relogement adéquat dans des locaux corrects, de la brigade et des agents d'Arles. Locaux insalubres, fuites en tout genre, exigüité, manque d'équipements, et la cerise que le gâteau, absence de chauffage l'hiver, et de climatisation l'été tel était le lot de la vie de dos douaniers Arlésiens.

Il fallait y faire quelque chose, tant ce constat était insupportable. Que croyez-vous qu'ils y fissent ?
Fermer et les problèmes sont résolus !

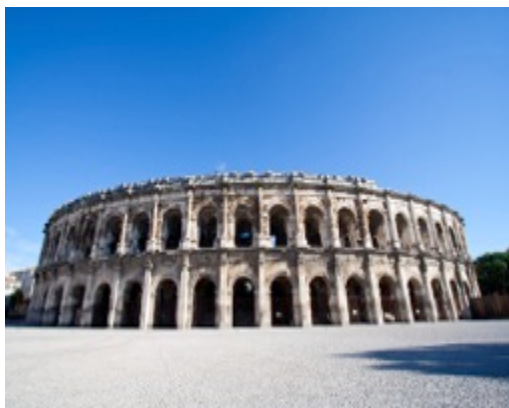
Car il s'agit bien de cela ; qui croit à une fusion de la brigade de Nîmes (autre DR et même autre DI) avec celle d'Arles ? Nous faire prendre des vessies pour des lanternes ! Si ça les amuse ...

L'histoire est très simple :

A Arles pas de locaux mais des agents et à Nîmes peu d'agents mais des locaux ! Pratique, l'idée fumeuse germe vite ! Sans aucune aménité : mettons les agents dans les locaux et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Initiée localement il y a quelque temps, proposée au ministère, qui bien entendu n'y voit aucun inconvénient, bien au contraire (ça lui coûte un minimum), cette pseudo fusion a été mise en route en 2017.

Qui se soucie de la vie des personnels ? Qui se soucie de l'exercice des missions ? Les organisations syndicales et les agents concernés ; après ?



C'est ainsi, que malgré une gestion sociale améliorée grâce à la lutte des personnels et l'appui du DI en 2016, tout le monde s'est retrouvé le 19 mai dernier autour d'une table à la DR d'Aix en Provence pour discuter de l'avenir, c.à.d. la disparition de la brigade la plus efficace de la région. Un comble ! La douane va mal et n'est pas près d'aller mieux, si on priorise les moyens matériels aux missions et à ceux qui les accomplissent.

Tout juste peut-on concéder que les responsables locaux essayent de faire ce qu'ils peuvent pour rendre la pilule un peu moins amère.

Compte-Rendu du Groupe de travail « Arles » du 19 mai 2017

Vendredi 19 mai s'est tenu le premier groupe de travail relatif à la fermeture de la BSI d'Arles sous la présidence de monsieur Martinez.

En préambule l'UNSA a rappelé qu'elle était opposée, comme l'ensemble des organisations syndicales à cette fermeture.

En effet, si l'administration appelle son funeste projet « Fusion », il s'agit bel et bien pour nous de la fermeture d'une unité de la DR de Provence qui va entraîner une perte d'emplois et attenter un peu plus au maillage territorial de la douane.



Nous avons regretté que les chiffres présentés pour justifier la fermeture soient ceux de l'année 2016 qui ne correspondent pas à l'activité réelle de la brigade. Pour nous il est clair que les très bons résultats de l'unité n'ont pas fait le poids face au choix de la facilité immobilière ! C'est un très mauvais message envoyé à tous les douaniers.

Toutefois la décision de fermer la brigade d'Arles ayant obtenu la double validation ministérielle, l'UNSA estime qu'il faut aider les agents dans cette période particulièrement difficile. Nous avons insisté sur le respect du délai de 2 ans pour rejoindre une nouvelle unité. Il est également important que les agents puissent travailler dans les meilleures conditions possibles (matériel, missions, indemnités, etc.) jusqu'à leur départ.

La brigade restera ouverte jusqu'à qu'il reste au moins trois agents, promesse directoriale. En réponse à nos interventions, le directeur a apporté les précisions suivantes :

- programme de ce GT : les points à présenter en CHS et CT.
- GT à la DR de Montpellier en septembre.
- Les emplois perdus pour la DR de Provence ne sont pas définis...
- GT commun aux deux DR en octobre.
- CHST ensuite.
- CTDI en fin 2017 ou début 2018.

Pour le DR, la fermeture définitive devrait être effective début 2020. C'est la validation en CT qui déclenche les mesures sociales (mise en place de la cellule dite sociale, délai de 2 ans, priorités de mutation, accompagnement financier).

Pour la phase transitoire, le CSDS actuel sera remplacé par un CP de Paris Spé à compter du premier juillet. Pour l'UNSA ce point est positif.

Les missions actuelles d'Arles seraient effectuées par la brigade de Nîmes, notamment dans le cadre du nouveau CODT, selon le DR.

Le DR a reconnu que la présentation des chiffres 2016 par la DI, n'était pas opportune et ne reflétait pas l'activité de la brigade, (NDLR : rappelons qu'une grève dite du contentieux a duré de longs mois en 2016, suite à l'annonce de la fermeture de la BSI et qu'elle a permis d'obtenir de la DG l'engagement sur la priorité absolue des agents pour rejoindre Nîmes). Une présentation de l'activité de la BSI sur les trois dernières années sera réalisée.

Visiblement l'objectif de ce GT n'était pas le même pour administration et représentants du personnel accompagnés des agents, dont les inquiétudes sont légitimes.

Il a cependant permis d'éclaircir un certain nombre de points exposés ci-dessus, (calendrier, accompagnement social, etc.).

Toutefois, le DR ne disposait pas des éléments concernant l'implantation future des effectifs, (gérés par le niveau DI). Il nous semble primordial que ce point soit précisé dès que possible.

De même, après définition des missions reprises par Nîmes, il est évident qu'un GT sur l'organisation des missions des unités SU de Provence devra être réuni.

DEMATERIALISATION DE LA FICHE DE PAYE

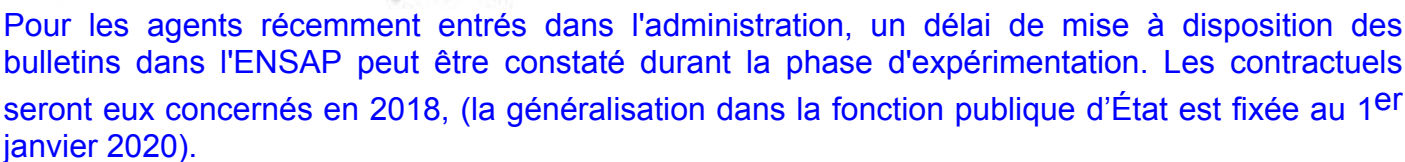
La mise en œuvre de cette nouveauté se précise. L'administration a communiqué dernièrement aux syndicats les modalités de déploiement de l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public). En voici quelques éléments :



PROFITEZ-EN AVANT
QUE TOUT SOIT ENREGISTRÉ
SUR CLEF USB...

TRAVAIL
FRAIS
IMPÔTS
FACTURES

Dufrenoy



La conservation des documents de rémunération est assurée tout au long de la carrière de l'agent et jusqu'à 5 ans après liquidation des droits à pension.

Le bulletin papier est remis en parallèle pour une fin de transmission prévue au 1^{er} juillet 2018 ; à cette date, les agents durablement éloignés de leur lieu de travail, en cas de maladie notamment, pourront, sur demande, continuer à bénéficier d'une copie papier.



Pour la première connexion, les agents devront disposer de leur numéro de sécurité sociale et de leurs références bancaires au format IBAN figurant sur leur relevé d'identité bancaire du compte sur lequel leur salaire est actuellement versé, afin de compléter la rubrique « Mon identité ». Puis, pour valider l'ouverture de leur espace, les agents recevront un message contenant un lien valable 24 heures, sur lequel ils doivent cliquer.

Nous attendrons d'avoir pu vérifier la sécurité numérique du nouveau portail ENSAP avant de valider cette nouveauté.

L'UNSA Douanes réclame une véritable doctrine d'emploi pour le HK



L'UNSA Douanes, à travers la voie de l'UDT (Union des Douaniers en Tenue), a interpellé le Directeur Général début mai au sujet du HK.

Si notre syndicat se félicite de l'acquisition par l'administration d'armes longues pour les services de Surveillance, reconnaissant ainsi la dangerosité grandissante et les difficultés rencontrées au quotidien par les agents de terrain, cette dotation ne règle pas complètement les problèmes dont souffrent les personnels.

Il reste sur la table de nombreux dossiers à régler, notamment :

- un maillage territorial en voie de disparition ;
- une véritable reconnaissance de la spécificité des métiers de la surveillance par **la revalorisation substantielle de l'indemnité de risque (IR)** ;
- une réelle reconnaissance de la pénibilité du travail (bonification du 1/4ème).

Concernant le déploiement du HK, nous avons exprimé au DG les nombreux problèmes qui commencent à remonter au niveau des conditions d'utilisation des pistolets mitrailleurs :

Le port obligatoire du gilet pare-balles (classe 4) durant l'intégralité des services est une totale hérésie. En effet, le poids total de l'équipement obligatoire est d'environ 14 kilos, ce qui est insupportable au quotidien pour les agents. Cela entrainera inéluctablement de graves problèmes physiques dans les mois et années à venir.

Rappelons que les autres administrations dotées du même type d'armes ont fait le choix du port du gilet pare-balles de service normal.

La mise en place des dispositifs de contrôle avec l'arme longue est trop complexe et ressemble trop souvent à une usine à gaz. L'application des consignes administratives entrainera obligatoirement une baisse de l'activité des services et par la même, une démotivation de l'ensemble des équipes de terrain, pourtant très attachées à leur métier !

Pour ces raisons, l'UNSA Douanes a demandé au Directeur Général de reconsidérer la doctrine d'emploi du HK, afin de ne pas transformer une avancée pour les services de Surveillance, en un calvaire quotidien pour les agents.

Focus : qu'est-ce que le HK ?

Le HK UMP est un Pistolet Mitrailleur Universel fabriqué par « Heckler & Koch » (pour HK) depuis 1999. Initialement destiné aux forces de l'ordre américaines, il équipe la gendarmerie nationale depuis une dizaine d'années et plus récemment la Douane et la Police françaises.

Doté d'une carcasse en polymère et d'un mécanisme plus simple que celui du MP5 (qu'il devait remplacer), il est moins cher et plus léger.

Afin de correspondre aux usages de son marché de prédilection, il a été en premier lieu chambré en calibre 45 puis 40 mm avant de connaître une version en 9 mm Parabellum.

Cette version chambrée en 9 mm, utilisée en Douane, est facilement reconnaissable à ses chargeurs incurvés alors que les deux autres versions sont dotées de chargeurs droits. Le tir est réalisé culasse fermée en automatique, semi-automatique ou coup par coup. En douane, le HK complète l'armement classique des agents et nécessite une formation adaptée.

En 2017 les cotisations UNSA n'augmentent pas. Elles nous font vivre et vous défendre.

Pensez y.

A la lecture du tableau ci-dessous, vous verrez leur coût modique.

Comme pour vos achats, comparez avec nos concurrents...

Certains vous font payer le double : une meilleure qualité y est-elle pour autant ? C'est un choix !

COTISATIONS ANNUELLES 2017			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani	27	9	0€75
AC 2ème classe	64	21	1€75
AC 1ère classe	69	23	1€91
ACP2 et 1	84	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone : – 06.01.76.18.18 – 06.29. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille